

REGLEMENT PARTICULIER

14^{ème} tournoi International de Meylan 19-20 janvier 2013

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres.

1. Le Juge arbitre principal sera Marie-Odile PUYPE du club de Montalieu MVBC38 assistée de Marion FROMENT du Badminton Club de Valence et d'Antoine FAUVET du club de Maison Pour Tous de Susville.

Le tournoi est autorisé par la fédération française de badminton :

N° d'autorisation : en cours

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, classés dans les séries Elites, A, B, C, D.

2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton ainsi qu'aux pays limitrophes.

3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

4. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence le **5 janvier 2013**, date du tirage au sort.

5. Tous les joueurs juniors, cadets et minimes devront être autorisés à jouer en senior sur Poona le 5 janvier 2013

- 1S pour les Juniors
- 2S pour les Cadets
- SE pour les Minimes

6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries différentes et 2 tableaux, sauf pour les Elites qui pourront s'inscrire dans les 3 tableaux.

Chaque tableau a un nombre limité d'inscrits. L'inscription dans un tableau sera autorisée si le classement est maximum inférieur de 2 classements à celui du tableau. Exemple : une inscription en SH B est possible pour un joueur C2 mais impossible pour un joueur C3.

Pour les doubles et mixtes, il faut que la moyenne de la paire soit au maximum inférieure de 2 classements à celui du tableau. Exemple : une inscription en DHB est possible si la paire a une moyenne équivalente à une paire C2.

Top 5 21 points	B3 11 points
Top 10 20 points	B4 10 points
Top 20 19 points	C1 9 points
Top 50 18 points	C2 8 points
A1 17 points	C3 7 points
A2 16 points	C4 6 points
A3 15 points	D1 5 points
A4 14 points	D2 4 points
B1 13 points	D3 3 points
B2 12 points	D4 2 points

En cas de nombre insuffisant de joueurs Elite inscrits, l'organisation annulera cette série et préviendra les joueurs concernés : il n'y aura en aucun cas regroupement des séries Elites et A en simple.

7. Les tableaux de simple se dérouleront en poules avec 1 ou 2 sortants suivant le nombre de joueurs.

Les mixtes en poules (sauf si trop grand nombre d'inscrits dans la série) débiteront le samedi en début d'après-midi.

Les doubles en poules (sauf si trop grand nombre d'inscrits dans la série) débiteront quant à eux le dimanche matin.

L'organisation fera tout son possible pour que la phase qualificative ait lieu en poules dans tous les tableaux et toutes les séries.

8. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- ordre d'arrivée de l'inscription **complète** (inscription + paiement effectif des droits d'engagements)
- joueurs inscrits dans leur série de classement. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

9. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance, voir plus avec l'accord des joueurs concernés.

10. **Les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.**

11. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....)

Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 20 secondes avant la reprise du jeu règlementaire, sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

12. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. Merci de respecter le nombre de 2 entraîneurs maximum par demi-terrain.

Des emplacements pour les coaches seront prévus derrière chaque terrain **uniquement au Charlaix**, les coaches devront être assis durant le jeu. Par manque de place, les chaises seront absentes et le **coaching ne sera donc pas autorisé aux Buclos et au LGM** sauf aux pauses de 11 et entre les sets.

13. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

14. Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

15. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (Yonex AS30).

16. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où Il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé let dans l'échange.

17. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'heure indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. En cas d'absence et en connaissance des points 9, 19 et 23 du présent règlement, le joueur absent à l'appel de son match pourra être annoncé « forfait ».**

18. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

19. **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.**

20. **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.**

21. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée **immédiatement** après la fin du match.
22. **A l'appel de leur nom, les joueurs disposent de 3 minutes pour se présenter sur le terrain et se préparer avant le début du match, ils devront tester leurs volants en tout premier lieu.**
(3 min=test des volants, échauffements et changements de tenues)
23. **Le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs **est fixé à 20 mn** quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e)**. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
24. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents.
25. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
26. Les têtes de séries et les 1^{ers} de poules seront désignés par les organisateurs et le juge arbitre au CPPP avec l'aide de «Poona» au 5 janvier 2013.
27. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant **le 31 décembre 2012**. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
Le joueur forfait ou blessé après la date du tirage au sort, avant ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition au secrétariat de la ligue RA par mail à liguebad@wanadoo.fr ou par courrier à Ligue Rhône Alpes de badminton- 37 route du Vercors - 38500 St. Cassien sous peine de sanction fédérale.
28. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
29. Le nombre de joueurs est limité aux «350» premières inscriptions, sauf si pour le bien du tournoi un tableau peut-être complété par quelques joueurs supplémentaires.
30. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 31. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 14^{ème} tournoi International de Meylan» en observant ce règlement et en respectant les décisions des Juges Arbitres.**

Juge Arbitre Principale Marie Odile PUYPE



Juge Arbitre Adjointe Marion FROMENT



Juge Arbitre Adjoint Antoine FAUVET

